

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 4 mai 2010 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire. Martine Loïselle est également présente pour une partie de la séance.

Dix (10) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 avril 2010
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt des états financiers 2009
 - 5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2011
6. Rapports des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Formation « Pompier I - section 2 et MDS » - Entente de service
 - 8.2 Achat d'habits de combat
 - 8.3 Activité Sécurijour – demande de versement
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Entretien du terrain de soccer 2010
 - 11.2 Appui aux Comptonales – Demande de financement auprès de Patrimoine Canada
 - 11.3 Expo Vallée de la Coaticook - demande de soutien financier
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – Ferme Turgeon et Fils senc.
 - 12.2 Demande de certificat de conformité pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes – Biogénie
13. Administration
 - 13.1 Contribution annuelle pour 2009 et 2010 - Entretien du parc-école Louis St-Laurent
 - 13.2 Club cycliste de Sherbrooke - Demande d'appui pour l'épreuve Sherboucle le 29 août 2010
 - 13.3 Gala Reconnaissance-Estrie – Félicitations aux récipiendaires
 - 13.4 Journal le Progrès – Participation financière pour le cahier « Vivre à Compton »
 - 13.5 Acquisition d'une imprimante couleur rattachée au réseau
 - 13.6 Simultanéité des élections scolaires et municipales
 - 13.7 Affichage de « Défense de jeter des déchets »
14. Ressources humaines
15. Règlements
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 30 avril 2010
 - 16.1 Projet relatif à l'amélioration de la fluidité de la circulation autour de l'école et du parc du Centre-village
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix personnes ont questionné le Conseil sur différents aspects du dossier des camionneurs et opérateurs de niveleuse.

De longues discussions ont eu lieu. Des rencontres seront tenues avec des représentants de l'Association des Transporteurs en vrac. Des vérifications seront faites sur le tonnage transporté et sur le fait que des transporteurs embauchés par la Municipalité ont circulé sur des « no truck ».

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Un citoyen a interrogé le Conseil sur le projet de l'Hôtel de Ville et sur le nombre approximatif de personnes requises pour signer le registre afin de demander un référendum.

3. Adoption de l'ordre du jour

4902-2010-05-04

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 20 avril 2010

4903-2010-05-04

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 avril copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2010 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2010 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Comptes payés et à payer

4904-2010-05-04

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement par chèque à qui de droit.

En date du 30 avril 2010 le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

Comptes à payer

Annexe 1.	Fonds des activités municipales	86 199.93\$
-----------	---------------------------------	-------------

Comptes payés

Annexe 2.	Fonds des activités municipales	207 778.31\$
-----------	---------------------------------	--------------

Salaires payés

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Annexe 3. Fonds des activités municipales 36 834.97\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Dépôt des états financiers 2009

Le rapport des états financiers pour l'exercice 2009 a été déposé.

5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2010

4905-2010-05-04

Considérant que le déroulement du dernier exercice de vérification pour l'exercice financier 2009 s'est effectué à la satisfaction de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que la firme Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificatrice des comptes de la municipalité pour l'exercice financier 2010.

Adoptée à l'unanimité

cc : Pellerin Potvin Gagnon
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - Sécurité incendie

8.1 Formation « Pompier I - section 2 et MDS » - Entente de service

4906-2010-05-04

Considérant la poursuite de la formation d'un employé du Service de Sécurité incendie, à la session « Pompier I, section II », formation donnée à Coaticook;

Considérant qu'une entente de service à cette activité de formation avec le Centre 24-Juin de Sherbrooke doit être approuvée et signée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de service pour l'activité de formation pour un pompier à la session « Pompier I – Section II » qui se terminera le 29 juin 2010 au coût total de 1 156\$;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 454 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Centre 24 Juin

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Service de Sécurité incendie
Trésorerie

8.2 Achat d'habits de combat

4907-2010-05-04

Considérant le besoin d'acquérir des habits de combat pour le Service de Sécurité incendie;

Considérant que deux soumissions ont été demandées et la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie;

Considérant que cette dépense est prévue dans le budget dédié au Service de Sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat, auprès de HQ Distribution, de trois (3) habits de combat complets au prix de 5 025\$ plus les taxes applicables ainsi que le transport;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 650 du budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

cc : HQ Distribution
Service incendie
Trésorerie

8.3 Activité Sécurijour – demande de versement

4908-2010-05-04

Considérant la tenue de l'activité Sécurijour le 4 juin prochain sur le site de la propriété de Verger Ferland de Compton;

Considérant que cette activité en est une de prévention et de sensibilisation à la sécurité incendie qui rejoint les jeunes des écoles de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement à Sécurijour du montant de 1 600\$, lequel est prévu au budget 2010 de la municipalité;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 220 00 493 du budget 2010 de la municipalité;
- c. de réserver l'utilisation du chapiteau de la municipalité pour les besoins de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Travaux Publics
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

4909-2010-05-04

Considérant les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Considérant le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Considérant les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Considérant le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Considérant que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Considérant que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

Considérant que le projet de loi n° 88, lequel établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

Considérant le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Considérant que dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

- b. que les municipalités et les MRC demandent au gouvernement du Québec qu'il respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;
- c. que cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, Madame Monique Gagnon Tremblay, Députée de Saint-François.

Adoptée à l'unanimité

cc : Voir paragraphe c

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Entretien du terrain de soccer 2010

4910-2010-05-04

Considérant que les joutes de soccer vont débuter bientôt au terrain de l'école primaire des Arbrisseaux;

Considérant que le terrain nécessite d'être entretenu adéquatement de façon à le conserver en bonne condition pour en faciliter l'utilisation et la tonte;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier **l'entretien printanier** : aération, épandage de semences et hersage du terrain, et **l'entretien d'automne** : épandage de compost à l'entreprise « Les Gazons des Verts-Sommets Inc. » au montant total de 2 050\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 50 521 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Gazons des Verts-Sommets Inc.
Travaux publics, École des Arbrisseaux
Trésorerie
Dossier

11.2 Appui aux Comptonales – Demande de financement auprès de Patrimoine Canada

4911-2010-05-04

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Considérant que pour obtenir une subvention de Patrimoine Canada, «Les Comptonales» doivent obtenir une confirmation de l'appui financier et en services de la Municipalité à leurs activités;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU de confirmer l'appui de la Municipalité aux activités des Comptonales en ce que la Municipalité versera un montant de 10 000\$ en argent et fournira des services pour un montant estimé de façon très conservateur à au moins 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Patrimoine Canada
Les Comptonales
Trésorerie
Dossier

11.3 Expo Vallée de la Coaticook - demande de soutien financier

4912-2010-05-04

Considérant la tenue de l'exposition « Vallée de la Coaticook » du 5 au 8 août prochain;

Considérant la demande d'appui financier adressée le 19 avril 2010;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 1 000\$ en guise de contribution de la Municipalité de Compton au succès de l'Expo Vallée de la Coaticook ;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Expo Vallée de la Coaticook
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – Ferme Turgeon et Fils senc.

4913-2010-05-04

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain et d'utilisation non agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- Ø les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ*, c, P41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

- Ø la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;
- Ø si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA*;

Considérant que le demandeur Ferme Turgeon et Fils senc. du 571 chemin Bergeron à Coaticook, a déposé le 27 avril 2010, une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise le lot 1 803 428 (88 707,75 m.c.) du Cadastre de Québec ;

Considérant que le but visé par la demande consiste à renforcer une entité acéricole autonome;

Considérant que la présente demande permet à l'acquéreur d'acquérir une parcelle boisée (érables) contigüe à son érablière qu'il loue actuellement au propriétaire vendeur;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole, l'on y retrouve des terres en culture et en boisé (érablière);

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 et au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité de Compton;

Considérant que la superficie résiduelle du propriétaire cédant (\pm 40.05 hectare) avec les autres parcelles en culture, totalisant 87.03 hectares est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la présente demande de Ferme Turgeon et Fils senc. auprès de la Commission de protection agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Ferme Turgeon et Fils senc.
Philippe Bellefeuille, notaire
Dossier

**12.2 Demande de certificat de conformité pour l'épandage de
matières résiduelles fertilisantes – Biogénie**

4914-2010-05-04

Considérant la demande de Biogénie, Gestion matières résiduelles en vue d'obtenir un certificat de conformité aux fins de présenter une demande au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs visant à permettre l'entreposage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes sur le lot 1 803 126 du Cadastre du Québec;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Considérant que la municipalité a amendé son règlement de zonage par le règlement 2002-35-10.8 afin de permettre cette activité dans certaines zones soit **les zones A-1, A-5 et A-6;**

Considérant que l'activité « entreposage et épandage des matières résiduelles fertilisantes » n'est pas autorisée dans la zone A-17 où se situe le lot visé par la présente demande;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU de ne pas émettre le certificat de conformité demandé compte tenu que l'usage visé par la demande n'est pas conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton et à la grille des spécifications faisant partie intégrante de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Biogénie
Robert Cowhard
Dossier

13. Administration

13.1 Contribution annuelle pour 2009 et 2010 - Entretien du parc-école Louis St-Laurent

4915-2010-05-04

Considérant le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Louis-Saint-Laurent entre l'école, la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la Municipalité intervenu en novembre 2005;

Considérant l'article 5.5 intitulé « Entretien du parc d'école » concernant l'établissement de la contribution annuelle à verser à l'école pour l'entretien du parc d'école;

Considérant que la contribution pour l'année 2009 n'a pas été réclamée et que celle prévue pour 2010 doit être acquittée;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 4 000\$ représentant la contribution de 2 000\$ par année pour 2009 et 2010;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis St-Laurent
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Trésorerie
Dossier

13.2 Club cycliste de Sherbrooke - Demande d'appui pour l'épreuve Sherboucle le 29 août 2010

4916-2010-05-04

Considérant la demande d'appui du Club cycliste de Sherbrooke pour l'organisation d'une épreuve cyclo-sportive qui empruntera une partie du territoire de la municipalité;

Considérant que cette activité se tient déjà avec succès depuis quelques années;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton apporte son appui au Club cycliste de Sherbrooke et autorise le passage de l'épreuve cyclo-sportive sur le territoire municipal le 29 août 2010.

Adoptée à l'unanimité

cc : Club cycliste de Sherbrooke
Sûreté du Québec poste de Coaticook
Dossier

13.3 Gala Reconnaissance-Estrie – Félicitations aux récipiendaires

4917-2010-05-04

Considérant la tenue du Gala Reconnaissance Estrie 2010, le 23 avril dernier;

Considérant que trois entreprises oeuvrant sur le territoire de notre municipalité ont été honorées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU que les membres du conseil au nom des citoyens de Compton adressent aux trois entreprises suivantes les plus sincères félicitations et toute la fierté pour la reconnaissance qui leur est attribuée pour la qualité de leur travail, reconnaissance qui rejaillit sur l'ensemble de notre municipalité.

Les trois entreprises sont : Verger Ferland, Gérard Leblanc courtier d'assurance et le Verger Gros Pierre.

Adoptée à l'unanimité

cc : Verger Ferland
Gérard Leblanc courtier d'assurance
Verger Gros Pierre
Écho

13.4 Journal le Progrès – Participation financière pour le cahier « Vivre à Compton »

4918-2010-05-04

Considérant que le journal régional «Le Progrès» se prépare à sortir une édition particulière en juin, dans laquelle sera introduit un cahier «VIVRE À COMPTON»;

Considérant qu'une des conditions pour la mise en place de ce projet consiste en ce que la Municipalité participe au projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. de participer au projet visant à la publication dans le Progrès d'un cahier «VIVRE À COMPTON» et en conséquence de réserver en page frontispice une annonce de 1/3 de page au coût de 565\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis au paiement soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Journal le Progrès
Trésorerie

13.5 Acquisition d'une imprimante couleur rattachée au réseau

4919-2010-05-04

Considérant que la municipalité ne possède dans ses bureaux administratifs qu'une seule imprimante couleur (à jet d'encre) actuellement dans le bureau de l'inspecteur.

Considérant qu'il arrive assez fréquemment que nous ayons à produire ou à répondre à des demandes sur des formulaires ou lorsque nous voulons transmettre au conseil certains documents dans lesquels il serait important de démontrer par la couleur un point et cela est toujours très compliqué d'autant plus que l'imprimante du bureau de l'inspecteur n'est pas très performante;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise l'acquisition d'une imprimante laser couleur (réseau) de marque Ricoh Aficio SP C220N selon l'offre de service produite par PC EXPERT le 29 avril 2010;
- b. que les deniers requis, soit approximativement 1 000\$, soient puisés au poste 02 130 00 414 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie

13.6 Simultanéité des élections scolaires et municipales

4920-2010-05-04

Considérant que les réseaux scolaires et municipaux n'ont pas la même vision sur les possibles avantages reliés à la tenue simultanée des élections municipales et scolaires;

Considérant que les 2 unions municipales ainsi que les associations d'officiers municipaux se sont prononcés en désaccord avec cette proposition;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

IL EST RÉSOLU que le Conseil se prononce pour le projet visant à la tenue de façon simultanée des élections scolaires et municipales.

Ont voté Pour :

Madame la conseillère Solange Masson
Madame la conseillère Nicole Coutre
Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
Monsieur le conseiller Jacques Ferland
Monsieur le conseiller Robert Paré
Monsieur le conseiller Réjean Mégré

A voté Contre :

Monsieur le maire Fernand Veilleux.

Adoptée à la majorité

cc : Commission scolaire des Hauts-Cantons
UMQ
FQM
Dossier

13.7 Affichage de « Défense de jeter des déchets »

4921-2010-05-04

Considérant l'augmentation des déchets le long des routes dans la municipalité;

Considérant qu'il nous faut faire de la sensibilisation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise l'achat de 5 poteaux, 5 enseignes « Défense de jeter des déchets » et de 5 panneaux indiquant l'amende à payer en cas d'infraction le tout pour une somme estimée à environ 600\$;
- b. que de plus, le conseil insiste afin que des articles de sensibilisation paraissent dans l'Écho afin de demander aux citoyens de ne pas se servir des endroits tels que les fossés, les vallons, les bords de route et autres pour jeter leurs déchets;

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie
Echo de Compton

14. Ressources humaines

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 30 avril 2010

**16.1 Projet relatif à l'amélioration de la fluidité de la circulation
autour de l'école et du parc du Centre-village**

4922-2010-05-04

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010

Considérant la lettre adressée par le Maire M. Fernand Veilleux en date du 15 avril dernier concernant l'objet en rubrique;

Considérant la rencontre qui a eu lieu le 3 mai entre les représentants de la Commission scolaire et ceux de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'agir rapidement dans ce dossier compte tenu de l'annonce prochaine de la subvention pour le parc du Centre-Village;

Considérant que pour aller plus loin dans ce projet il nous faut faire délimiter les terrains par un arpenteur-géomètre;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil mandate Daniel Parent arpenteur-géomètre afin qu'il détermine avec précision les tenants et aboutissants des terrains visés par le projet;
- b. que les deniers requis pour la réalisation de ce mandat soient puisés au poste 02 610 00 411 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Daniel Parent
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Ecole Louis St-Laurent
Dossier

17. Parole aux conseillers

Madame Masson demande que l'on réponde à un citoyen qui veut acquérir un lot sur la rue Adam. Le directeur général fera le suivi de cette demande.

Monsieur Mégré demande des nouvelles du projet de volley-ball sur plage. Le directeur général répond qu'il sera réalisé au cours de l'été.

Monsieur Mégré demande au Conseil que l'on procède à la formation d'un comité de citoyens en environnement. Après discussions, le conseil se prononce favorablement sur le principe et demande à Monsieur Mégré de soumettre des noms de citoyens.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 22h30, clôture de la séance.

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général